



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CENTRE DOMBES

RAPPORT ANNUEL

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

- ANNEE 2013 -
(Situation au 31/12/2013)

*Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier,
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000*

*Rapport à la disposition du public à la Communauté de Communes Centre Dombes
ou sur son site internet*

Présenté au Conseil Communautaire le 26 juin 2014

**CC Centre Dombes
ZAC de la Tuilerie - BP 6
01 330 VILLARS-LES-DOMBES**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE CHARGEE DE LA COLLECTE ET DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS5

1.1	Création de la Communauté de Communes Centre Dombes	6
1.2	Données géographiques	6
1.3	Les compétences transférées.....	7
1.4	Modes de gestion des déchets sur le territoire Centre Dombes	7
1.5	ORGANOM :	9

II. ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS 10

2.1	Collectes en Porte à Porte	11
2.1.1	Aménagement et suivi des tournées	11
2.1.2	Modes de présentation des déchets à la collecte.....	11
2.1.3	Suivi qualitatif des collectes.....	12
2.1.4	Evolution des tonnages collectés	12
2.2	Collectes en Apport Volontaire.....	13
2.2.1	Le verre recyclable.....	13
2.2.2	Les textiles usagés.....	14
2.3	Collecte en Déchèteries	15
2.3.1	Les déchèteries intercommunales	15
2.3.2	Evolution des tonnages collectés en déchèterie.....	17
2.4	Déchets des professionnels	19
2.4.1	Une redevance spéciale pour les déchets collectés en porte à porte.....	19
2.4.2	Une facturation des apports en déchèterie	20

III. QUEL DEVENIR POUR NOS DECHETS ?22

3.1	La valorisation matière.....	23
3.1.1	Pour les emballages ménagers résiduels	23

3.1.2	Pour les matériaux recyclables collectés en déchèterie	25
3.1.3	Evolution de la part de valorisation matière.....	26
3.2	La valorisation organique	26
3.3	La valorisation énergétique.....	26
3.4	L'enfouissement.....	27
3.5	Bilan.....	27
IV. INDICATEURS FINANCIERS		28
4.1	Modalités de financement du service.....	29
4.1.1	Contributions des usagers du service	29
4.1.2	Autres recettes	30
4.2	Principales dépenses de fonctionnement du service	31
4.3	Répartition des charges.....	31

PREAMBULE

La Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la **transparence et l'information des usagers**. Cette loi précise qu'il revient à chaque Maire ou Président d'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel est un document réglementaire. Son contenu et sa diffusion sont définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport doit être présenté par le Maire ou le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 juin.

Au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel se veut être un document d'information et de communication de la collectivité envers ses usagers, pour que chacun puisse s'approprier les enjeux relatifs à une problématique commune : la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire.

I

PRESENTATION

DE LA

COLLECTIVITE

CHARGEE DE LA

COLLECTE ET DE L'ELIMINATION

DES

DECHETS MENAGERS

1.1 Création de la Communauté de Communes Centre Dombes

La Communauté de Communes Centre Dombes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). **Elle a été créée par arrêté préfectoral le 9 avril 2002**, sur l'initiative des 13 communes qui la composent aujourd'hui. Sa mise en place effective date du 1er janvier 2003.

Elle est administrée par un exécutif communautaire chargé d'exécuter les décisions prises par une assemblée délibérante (40 conseillers communautaires issus des conseils municipaux des 13 communes membres).

La mise en place d'une Communauté de Communes à fiscalité propre a permis la mise en commun des intérêts et ressources nécessaires pour mieux aborder l'avenir des communes du Centre Dombes.



1.2 Données géographiques

Caractéristiques géographiques du territoire Centre Dombes

COMMUNES	POPULATION (hab.)	SUPERFICIE (km ²)	DENSITE (hab./km ²)
BIRIEUX	259	15,83	16
BOULIGNEUX	320	26,09	12
LA CHAPELLE DU CHATELARD	358	13,36	27
LAPEYROUSE	295	20,04	15
MARLIEUX	999	16,85	59
MIONNAY	2 111	19,62	108
MONTHIEUX	652	10,75	61
ST ANDRE DE CORCY	3 049	20,73	147
ST GERMAIN SUR RENON	249	15,8	16
ST MARCEL EN DOMBES	1 231	11,64	106
SAINTE OLIVE	303	7,39	41
ST PAUL DE VARAX	1 565	25,97	60
VILLARS LES DOMBES	4 579	24,65	186
TOTAL	15 970	228,72	70

1.3 Les compétences transférées

A ce jour, la Communauté de Communes Centre Dombes gère l'action publique sur les domaines de compétences suivants :

Tourisme

- Gestion de l'Office du tourisme
- Gestion du Centre aquatique et du Camping des Autières (Villars les Dombes)
- Balisage et entretien des sentiers de randonnée du territoire

Économie

- Elaboration, suivi et révision des schémas de cohérence territoriale et de secteur
- Création et réalisation de zones d'aménagement concertées (hors habitat)

Voirie

- Entretien des voies communales d'intérêt communautaire
- Voies nouvelles nécessaires à la desserte de zones d'activités industrielles et commerciales

Action sociale d'intérêt communautaire

- Création et gestion des équipements et services d'accueil de la petite enfance (0 à 4 ans)
- Soutien à la création de Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA)

Environnement

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire
 - Gestion des déchèteries
 - Actions de communication pour réduire la production de déchets et encourager le tri
 - Contrôle des installations d'assainissement non collectif et réhabilitation.
-

La compétence environnement a été transférée à la Communauté de Communes Centre Dombes après dissolution du Syndicat Mixte du Centre de la Dombes (arrêté préfectoral du 31 décembre 2008). La Communauté de Communes Centre Dombes est alors devenue entièrement responsable de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers sur son territoire.

1.4 Modes de gestion des déchets sur le territoire Centre Dombes

En matière de gestion de service public, plusieurs modes de gestion sont envisageables :

- La gestion directe

La collectivité assure directement la gestion du service concerné, soit par ses propres moyens humains et matériels (régie), soit par le biais d'un sous traitant (prestation de service).

- La gestion déléguée

Le service n'est plus assuré directement par la collectivité, mais il est délégué à une autre entité, publique ou privée.

Le recours à l'un ou l'autre mode de gestion dépend de nombreux paramètres, principalement la capacité économique et financière de la collectivité, et la nature de l'offre disponible sur le marché (qualité et coût de l'offre de service pratiquée par les sociétés privées).

Aujourd'hui, la Communauté de Communes Centre Dombes a fait le choix d'organisation suivant :

Modèles de gestion des services liés à la collecte et au traitement des déchets ménagers

Mode de Collecte	Flux	Nature du service	Mode de gestion	Entité	Début du contrat	Durée
Porte à Porte	OMR	Collecte	Prestation	SITA-MOS	01/01/2013	3 ans ⁽²⁾
		Traitement	Délégation	ORGANOM (Syndicat Mixte)	-	-
	EMR ⁽¹⁾	Collecte	Prestation	SITA-MOS	01/01/2013	3 ans ⁽²⁾
		Tri, conditionnement et expéditions	Prestation	QUINSON-FONLUPT	01/01/2013	3 ans ⁽²⁾
Apport Volontaire	Verre ⁽¹⁾	Collecte	Prestation	G. GUERIN	01/05/2009	3 ans ⁽²⁾
	Déchèterie	Haut de quai (accueil des usagers, gestion des sites)	Régie	CC Centre Dombes	-	-
		Bas de Quai (mise à disposition et transport des bennes)	Prestation	QUINSON-FONLUPT	01/01/2012	3 ans ⁽²⁾
		Traitement des Déchets Banals (hors encombrants, déchets verts et dangereux)	Prestation	QUINSON-FONLUPT	01/01/2012	3 ans ⁽²⁾
		Déchets dangereux des ménages (collecte et traitement)	Prestation	TRIADIS	01/01/2012	1 an ⁽³⁾
		Traitement des déchets verts	Prestation	REVECO	01/01/2012	3 ans ⁽²⁾

(1) chaque type d'emballage dispose de son propre contrat de valorisation "filrière", cf. indicateurs financiers

(2) contrats renouvelables 2 fois 1 an

(3) contrat renouvelable 4 fois 1 an

La Communauté de Communes Centre Dombes assure donc elle-même la gestion de l'ensemble des prestations associées à la collecte et au traitement des déchets ménagers, à l'exception du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et des encombrants, dont la gestion a été déléguée au syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, **ORGANOM**.

1.5 ORGANOM

La Communauté de Communes Centre Dombes, ainsi que 16 autres intercommunalités, ont choisi de confier le traitement et la valorisation de leurs déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles et encombrants) au syndicat mixte intercommunal ORGANOM (délibération du 14 février 2009).

ORGANOM en quelques chiffres :

- 196 communes
- 310.000 habitants
- 60.000 tonnes d'OM/an
- 3 quais de transfert
- 1 installation de stockage de Déchets non dangereux



EPCI adhérents à ORGANOM

Dans une logique de coûts, l'intérêt d'un tel syndicat est de pouvoir mutualiser, entre collectivités, des moyens techniques et humains, pour constituer un service optimisé.

Pour tous les détails concernant l'activité d'ORGANOM, le rapport annuel du syndicat est consultable librement sur leur site internet, www.organom.fr

II

ORGANISATION GENERALE

DE LA

COLLECTE

DES

DECHETS MENAGERS

2.1 Collectes en Porte à Porte

2.1.1 Aménagement et suivi des tournées

Soucieux d'apporter à tous nos usagers le même service de proximité, **tous les habitants du territoire Centre Dombes sont collectés en porte à porte, une fois par semaine, pour les flux ordures ménagères et emballages recyclables**, qu'ils habitent en secteur rural ou urbain.

Pour les voies qui ne peuvent pas être desservies en porte à porte (problèmes d'accès), les usagers sont priés de présenter leurs déchets au niveau de la voie accessible la plus proche.

Les 2 flux sont collectés le même jour, par 2 camions distincts, selon le planning suivant :

Planning des tournées de collecte

LUNDI⁽¹⁾	- Bouligneux - La Chapelle-du-Châtelard - Mionnay
MARDI⁽²⁾	- Birieux - Saint-André-de-Corcy
MERCREDI⁽²⁾	- Villars-les-Dombes
JEUDI⁽²⁾	- Marlieux - Saint-Germain-sur-Renon - Saint-Paul-de-Varax
VENDREDI⁽²⁾	- Lapeyrouse - Monthieux - Saint-Marcel-en-Dombes - Sainte-Olive

(1) Rattrapage le samedi **précédent** en cas de jour férié

(2) Rattrapage le samedi **suivant** en cas de jour férié

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'année 2013 se traduit de la manière suivante :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables
<i>Tonnage Collecté</i>	2 837 tonnes	717 tonnes
<i>Kilométrage parcouru</i>	43 520 km	40 985 km
<i>Heures travaillées*</i>	2 138 h	1 815 h
<i>Consommation en gasoil</i>	?	?

*heures par équipage, par an

2.1.2 Modes de présentation des déchets à la collecte

Conformément au règlement de collecte en vigueur sur notre territoire, les déchets doivent être présentés à la collecte au plus tôt, la veille du jour de collecte à 20h00, et au plus tard le jour de la collecte à 5h00, en un point de ramassage accessible aux véhicules de collecte.

Usagers particuliers, copropriétés

Les usagers particuliers doivent eux même faire la démarche de s'équiper en bac « ordures ménagères » (tolérance pour les simples sacs s'ils ne sont pas trop chargés).

En ce qui concerne le tri des emballages recyclables, des sacs jaunes sont tenus gratuitement à la disposition des usagers dans chacune des 13 mairies.

Depuis 2012, la Communauté de Communes Centre Dombes propose à la vente des bacs OMR et EMR pour faciliter et encourager les usagers à s'équiper en contenants rigides et normalisés (30 € pour le modèle 120 L, 48 € pour le modèle 240 L).

Habitat social et Professionnels

La Communauté de Communes Centre Dombes met à disposition des bailleurs sociaux des bacs à couvercle jaune pour équiper les ensembles du territoire.

Les professionnels assujettis à la redevance spéciale sont quant à eux dotés de bacs à couvercle bordeaux pour être facilement identifiés et contrôlés.

2.1.3 Suivi qualitatif des collectes

Dans le cadre de la prestation qui lui est confiée, l'entreprise de ramassage est tenue d'assurer le contrôle de la qualité des déchets présentés à la collecte, et de refuser systématiquement tout contenant qui ne serait pas conforme aux prescriptions inscrites dans le règlement de collecte. Les refus de collecte sont listés et transmis à la Communauté de Communes à l'issue de chaque collecte.

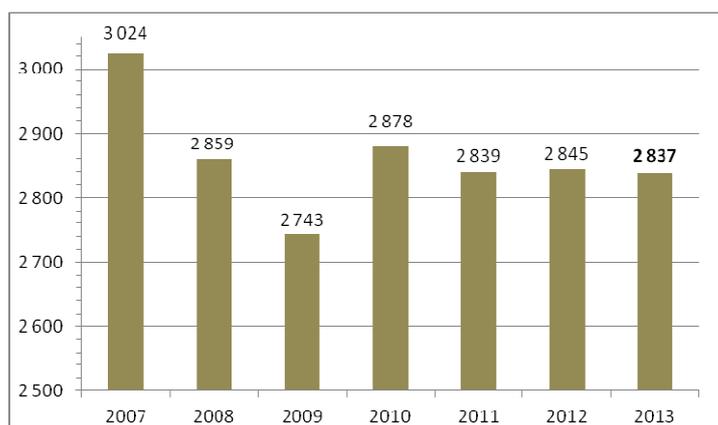
En 2013, 2 465 anomalies ont été relevées lors des tournées de collecte, dont 75% sur la collecte sélective.

90% de ces anomalies sont liées au non respect des consignes de tri des déchets (erreurs dans le tri des emballages, indésirables dans les ordures ménagères résiduelles...).

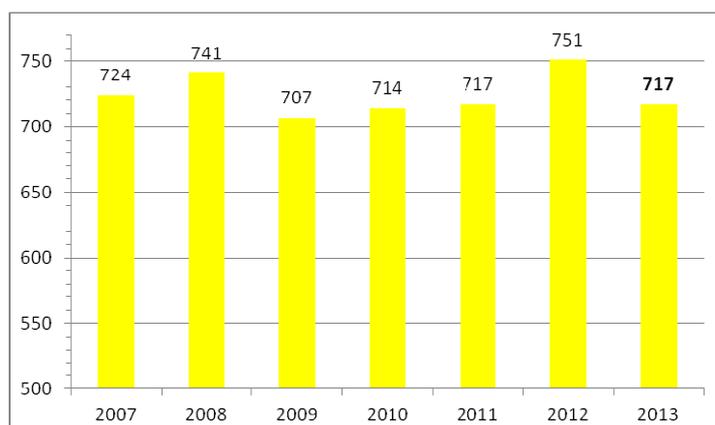
Pour le reste, il s'agit de :

- ✓ problèmes d'accessibilité liés à des stationnements gênants ou à des travaux,
- ✓ insalubrité des points de regroupement,
- ✓ bacs cassés / en mauvais état / trop lourds / non conformes,
- ✓ de problèmes d'élagages.

2.1.4 Evolution des tonnages collectés



Evolution du tonnage d'OM collecté



Evolution du tonnage d'emballages collecté

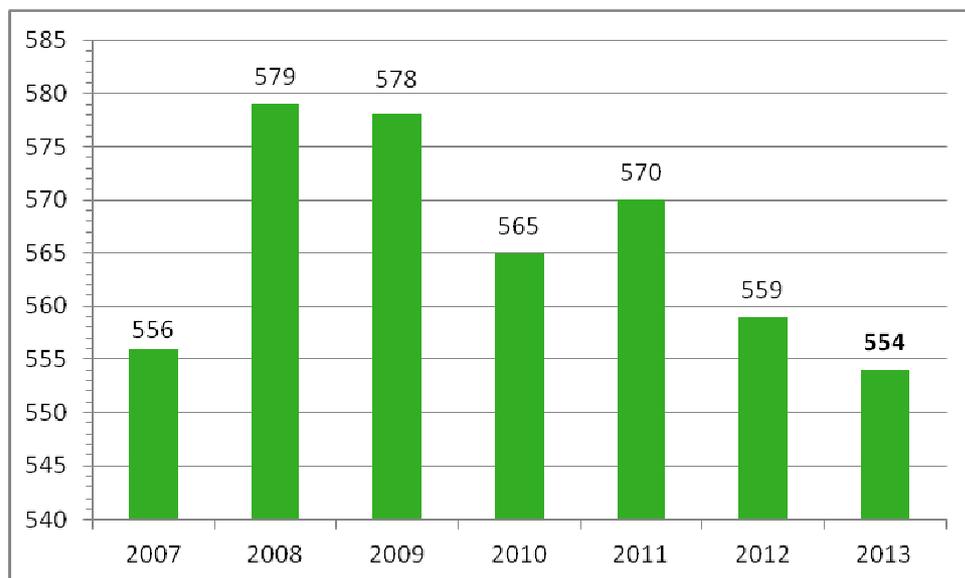
2.2 Collectes en Apport Volontaire

2.2.1 Le verre recyclable

Pour rappel, on entend par «verre recyclable» uniquement le verre de type bouteille, bocal, pot (confiture, yaourt). Les vitres, miroirs, faïences, céramiques, et la vaisselle (plat en pirex, verre de table) ne doivent pas être mis dans les conteneurs à verre, mais apportés en déchèterie.

La collecte du verre recyclable se fait par l'intermédiaire de conteneurs spécifiques (3 à 4 m³).

Environ 50 points de collecte sont répartis sur le territoire, soit **un point de collecte pou 310 hbts** (moy.nat. 1/500 hbt).



Evolution du tonnage de verre collecté sur une année

On constate que globalement, le tonnage de verre collecté continue de baisser, en dépit d'un bon maillage du territoire en équipements de collecte. Certaines communes enregistrent pourtant d'excellents résultats (voir annexe ...), ce qui signifie que l'organisation de la collecte n'est pas à remettre en cause, mais le comportement de certains usagers.

En effet, nous produisons en moyenne 36 kg de verre par an et par habitant, au lieu de 45 kg/an/hbt (ratio national moyen). Il y a donc 20% de verre qui échappe au recyclage, soit environ 140 tonnes par an !

En d'autres termes, **le contenu équivalent à 140 conteneurs à verre pleins se retrouve dans les ordures ménagères !** Outre l'impact écologique, ceci induit un **surcôt d'environ 14 000 €/an** pour la collectivité puisque une tonne d'ordures ménagères coûte 105 € à traiter, alors qu'une tonne de verre est traitée gratuitement.

PERSPECTIVES :

Il est crucial, tant d'un point de vue économique qu'écologique, d'améliorer la performance de collecte du verre recyclable. Pour se faire, la Communauté de Communes Centre Dombes a décidé d'investir dans de nouveaux équipements, qui permettront de mieux desservir les usagers en créant de nouveau point d'apport dans les centres ville. En 2013, un marché a été passé avec les sociétés Plastic Omnium (fourniture) et Guillermin (terrassment) pour la mise en place de conteneurs enterrés sur le territoire (marché à bons de commandes, 5 unités<quantités< 20 unités).

2.2.2 Les textiles usagés

Depuis 2012, une nouvelle filière de collecte spécifique a été déployée sur l'ensemble du territoire Centre Dombes, celle des Textiles, Linges et Chaussures (TLC).

Cette filière dédiée fonctionne sur le principe de Responsabilité Elargie du Producteur, qui veut que les producteurs, importateurs et distributeurs prennent à leur charge la fin de vie des produits qu'ils commercialisent, en général en s'associant au sein d'un Eco Organisme (ici Eco TLC). Cette structure perçoit le fruit d'une taxe sur chaque produit vendu, taxe qui permet de financer la collecte et le traitement des produits en fin de vie.

Pour assurer le suivi opérationnel du dispositif, Eco TLC s'appuie sur un réseau d'associations qui, sur leurs terrains respectifs, mettent à disposition des conteneurs, assurent gratuitement le ramassage des points de collecte puis le tri des éléments collectés. La CC Centre Dombes a quant à elle choisi de travailler avec l'association « **Le Relais Bourgoine** ».

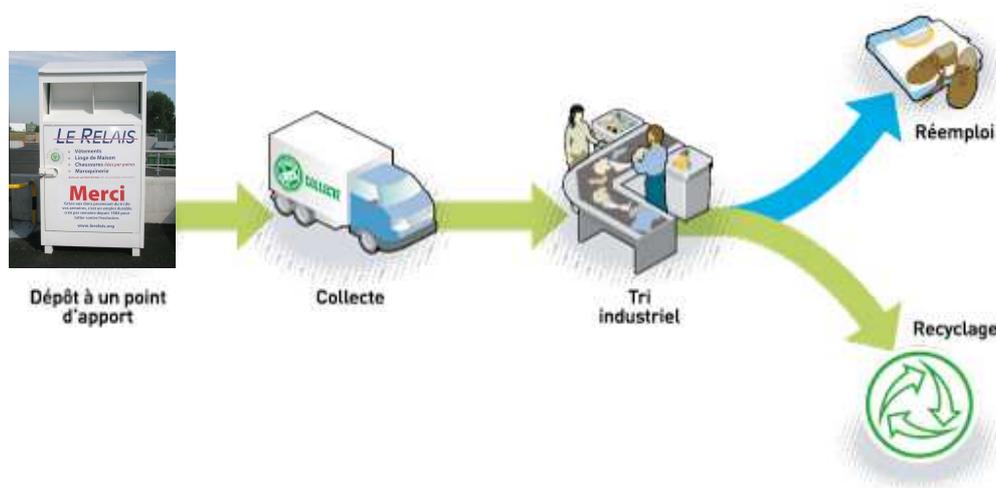
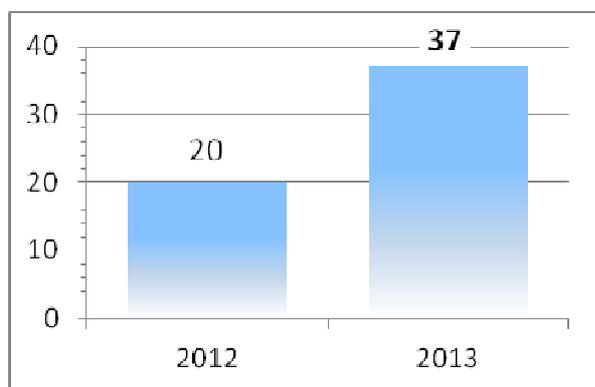


Schéma de fonctionnement de la filière « textiles usagés »

- Selon la qualité des produits collectés, ceux-ci peuvent être valorisés :
- dans des points de vente bon marché
 - à l'étranger (populations défavorisées)
 - comme chiffons d'essuyage
 - comme matériaux d'isolation



Evolution du tonnage de textiles collecté

Grâce aux 11 colonnes déployées sur notre territoire, ce sont 37 tonnes de textiles usagés qui ont pu être valorisés en 2013.

2.3 Collecte en Déchèteries

La réglementation en matière de gestion des déchets évolue sans cesse : déploiement de nouvelles filières, hausse de la taxe générale sur les activités polluantes, objectifs de valorisation globale à atteindre, etc...

Dans ce contexte, les collectivités locales compétentes ont l'obligation de s'adapter et de mettre en œuvre une politique cohérente pour une gestion des déchets efficace.

Pour y parvenir, les déchèteries constituent des éléments clés. Elles permettent en effet de mettre en œuvre localement des filières spécifiques accessibles à tous, et sont de parfaits vecteurs de communication. C'est en tout cas le point de vue des élus de la CC Centre Dombes, qui ont voulu faire des déchèteries les piliers sur lesquels appuyer leur politique locale de gestion des déchets.

2.3.1 Les déchèteries intercommunales

Les résidents de la CC Centre Dombes disposent aujourd'hui de deux déchèteries récentes pour évacuer leurs déchets :

*Déchèterie de Villars les Dombes
ZAC de la Tuilerie
Ouverte le 01/01/2012*

*Déchèterie de Saint André de Corcy
Route de Montluel
Rouverte le 02/04/2013 après réaménagement*



Ces deux équipements offrent aux résidants du territoire deux exutoires de proximité pour tout ce qui n'est pas accepté à la collecte en porte à porte.

Caractéristiques des équipements

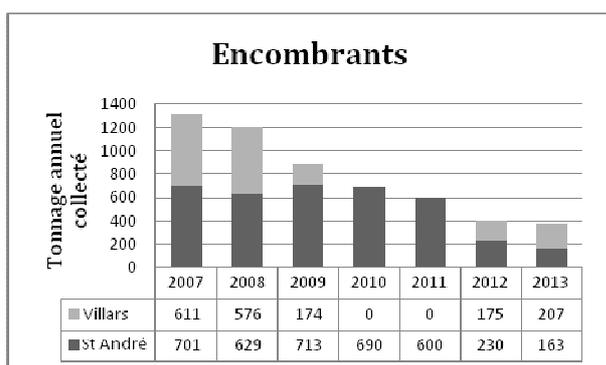
Déchèterie	Villars les Dombes	Saint André de Corcy
Population moyenne desservie	8 490	7 000
Nombre de passages en 2013	15 572	15 732
Mode d'accès	carte magnétique – limité à 25 passages par foyer / an	
Nombre d'agents d'accueil	2	2
Mode de gestion "haut de quai"	régie	régie
Mode de gestion "bas de quai"	prestation de service	prestation de service
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,5	4,5
Accueil des professionnels	tarifé	tarifé (certains déchets refusés)
Sécurisation des sites	vidéosurveillance	vidéosurveillance
Sécurisation du gisement	locaux fermés	locaux fermés
Nombre de bennes	14	14
Déchets acceptés	Encombrants PVC Cartons, Papier Films plastiques Plâtre Bois Gravats Déchets Verts D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) Déchets Dangereux des Ménages Batteries	
Déchets refusés	amiante, pneus	

Ces deux structures ne sont accessibles qu'aux particuliers résidants du territoire Centre Dombes munis de leur badge d'accès (disponible au secrétariat de la CC Centre Dombes sur présentation d'un justificatif de domicile). Ce dispositif permet de bien mieux contrôler l'accès aux sites, et donc de maîtriser le flux de déchets à éliminer (cf.évolution des tonnages collectés).

Néanmoins, pour des considérations pratiques, une convention d'accès a été signée avec la Communauté de Communes du Canton de Montluel, au mois d'avril 2013, pour autoriser l'accès aux résidants de Cordieux et de Romanèche (500 habitants environ), dans la limite de 10 passages par foyer et par an. Une compensation financière de 5 euros par passage est prévue en fin d'année pour participer au traitement du surplus de déchets ainsi collectés.

En 2013, 306 passages d'utilisateurs « extracommunautaires » ont été enregistrés.

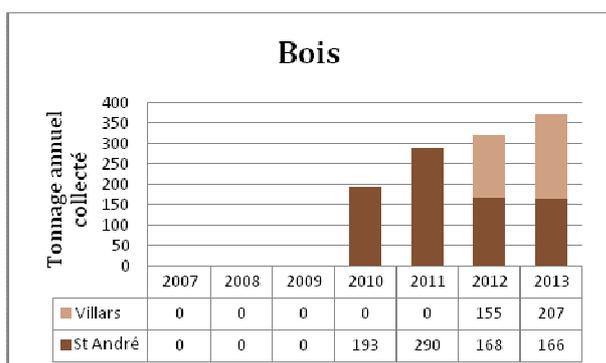
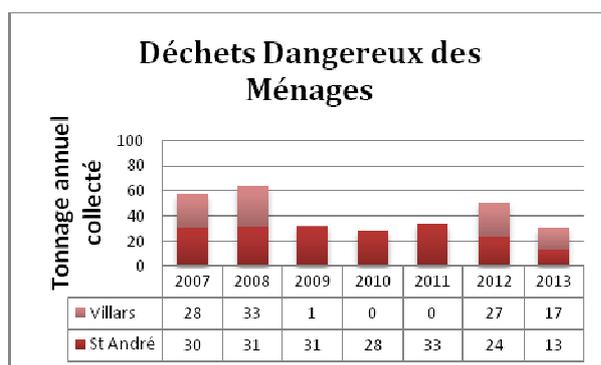
2.3.2 Evolution des tonnages collectés en déchèterie



Baisse de 40% en 2013 du tonnage de déchets dangereux collectés ; aucune explication particulière.

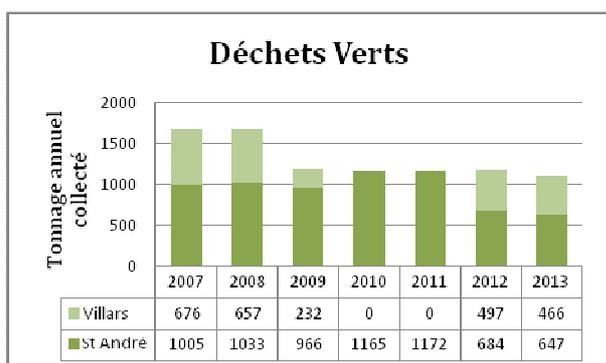
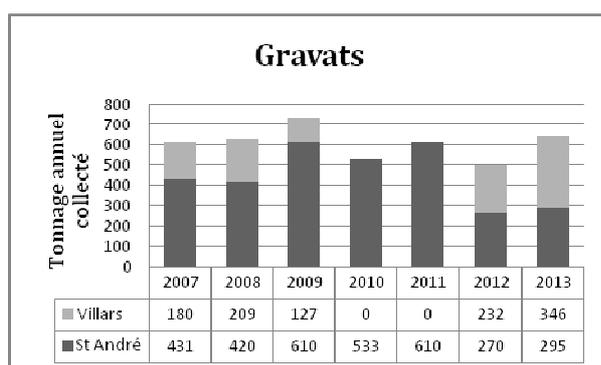
Le tonnage d'encombrants collecté en 2013 diminue encore par rapport à 2012.

Grâce à la mise en place de nouvelles filières (bois, plâtre,...) et à la gestion des haut de quai en régie (2 agents en permanence pour guider les usagers), le tonnage d'encombrants a quasiment été divisé par deux en 3 ans.



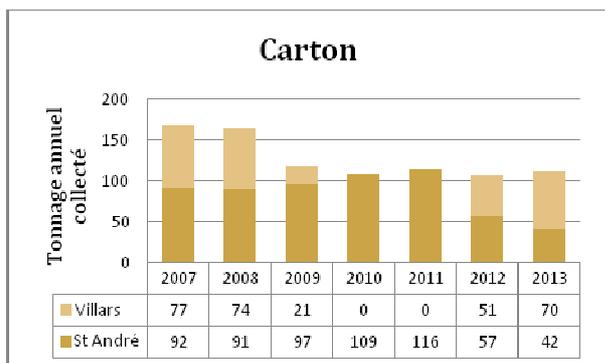
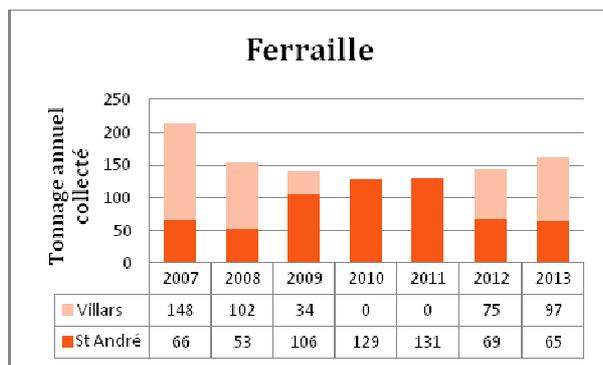
La quantité de bois collecté continue de progresser (+15% en 2013), hausse que l'on peut expliquer par un tri toujours plus pointu à la source.

Hausse sensible de la part de gravats collectée en 2013 (+28%). Aucune raison particulière.



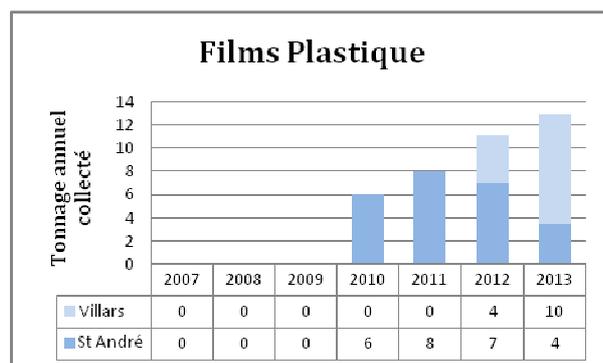
Très légère baisse du tonnage de végétaux collectés. Les rigueurs climatiques de 2013 n'ont pas eu de réel impact sur la production de bio masse.

La quantité de ferraille collectée progresse de manière sensible (+12%), autre signe que la vigilance des gardiens paye.

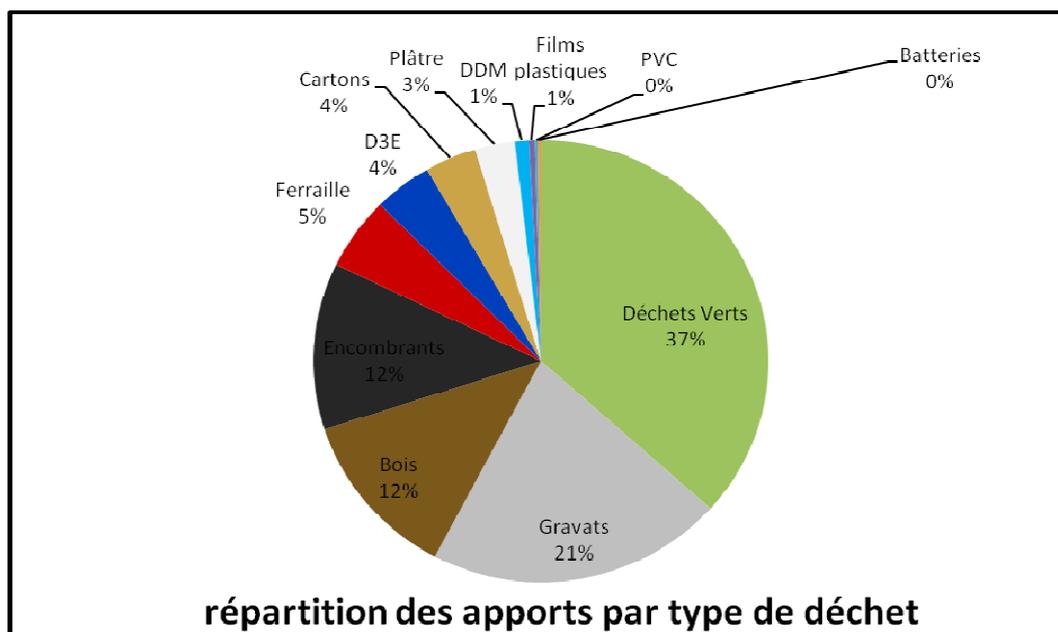


Pas d'évolution significative à noter sur ce flux

Depuis sa mise en place, la filière films plastique étirables continue sa progression. Nous collectons aujourd'hui plus d'une tonne de polyéthylène souple par mois, qui sera recyclé à 100%.



Globalement, **le tonnage 2013 progresse de 4%** et se répartit de la manière suivante :



2.4 Déchets des professionnels

2.4.1 Une redevance spéciale pour les déchets collectés en porte à porte

➤ **Principe :**

Pour une collectivité, la prise en charge des déchets issus d'autres producteurs que les ménages n'est pas une obligation (*article L 2224-14 du CGCT*) même si de nombreux établissements professionnels bénéficient du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères pour l'élimination de leurs déchets.

Cette prise en charge a évidemment un coût, que ne couvre pas toujours l'impôt correspondant (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur notre territoire). Il arrive ainsi que la prise en charge des déchets de certains gros producteurs professionnels soit, en partie, à la charge des particuliers.

Pour palier à cette situation, une disposition légale impose aux collectivités compétentes de mettre en place une Redevance Spéciale à destination des producteurs professionnels qui bénéficient du service public de collecte en porte à porte pour leurs déchets assimilés.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Centre Dombes a déployé sa Redevance Spéciale au 1^{er} janvier 2012. Selon les modalités qui ont été arrêtées au regard du contexte socio économique de notre territoire, cette redevance s'applique aux producteurs non ménagers payant une TEOM et produisant plus de 340 litres d'ordures ménagères par semaine, ou à ceux qui ne sont pas soumis à la TEOM. Ce sont :

- | | |
|---|--|
| ✓ LES ARTISANS | ✓ LES ETABLISSEMENTS |
| ✓ LE COMMERCE DE DETAIL
(boulangeries, boucheries, supérettes,
pharmacies,...) | D'ENSEIGNEMENT PRIVES |
| ✓ LES SERVICES (restaurants,
banques, assurances, agences immobilières,
hôtels, gîtes...) | ✓ LES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU
SECONDAIRE |
| ✓ LES PROFESSIONS LIBERALES
DE SANTE (cabinets de médecine,
vétérinaires,...) | ✓ LES PMI/PME |
| ✓ LES MAISONS DE RETRAITE
PUBLIQUES/PRIVEES | ✓ LES USINES |
| | ✓ LES ESAT / CAT |
| | ✓ LES CENTRES EQUESTRES |

Chaque établissement concerné doit donc faire le choix entre continuer de recourir au service public de collecte et s'engager contractuellement à respecter les règles de la redevance spéciale, ou faire appel à un prestataire privé pour la prise en charge de ses déchets.

Tout établissement qui opte pour le dispositif Redevance Spéciale choisit, lors de la signature du contrat, une dotation en bacs ordures ménagères. Ces bacs particuliers (couvercle bordeaux) sont mis à disposition des producteurs, conformément aux nombres et aux volumes choisis, pour matérialiser la quantité de déchets autorisée pour chaque producteur. C'est cette dotation qui permet le calcul de la Redevance Spéciale.

➤ Calcul de la Redevance Spéciale:

La loi prévoit que la redevance spéciale soit calculée sur la base du service rendu c'est-à-dire des quantités réellement prises en charge par la collectivité.

Cette quantité est matérialisée par la dotation en bacs spéciaux mis à la disposition des producteurs non ménagers. Le volume de ces bacs sert aussi de base au calcul du montant de la Redevance, sur le principe suivant :

$$\text{Redevance} = (\text{Volume des bacs} * 0,0196\text{€/L} * \text{Nbre de Collectes}) - \text{TEOM}$$

➤ Bilan du dispositif à fin 2013 :

A l'issue de cette deuxième année de fonctionnement, les résultats sont les suivants :

	2012	2013
Nombre de contrats signés	86	81
Litrage Total Implanté (m ³)	80	80.2
Nombre de redevance > 0€	42	37
Montant Total Facturé sur l'année	25.934 €	25.760 €

2.4.2 Une facturation des apports en déchèterie

Depuis le mois de juillet 2012, et grâce aux aménagements réalisés sur les sites, les professionnels du territoire sont autorisés à accéder aux déchèteries du territoire dans une plus large mesure que par le passé, mais sous certaines conditions tarifaires.

Cette évolution du dispositif d'accueil des professionnels a pour objectif d'offrir aux artisans et entreprises du territoire qui génèrent de faibles quantités de déchets, une solution de proximité pour la prise en charge de leurs rebuts d'activité (cartons, ferraille, matériaux de déconstruction essentiellement).

Ils doivent avant toute chose s'engager, par contrat, à respecter les termes du dispositif et en particulier les conditions tarifaires. Les apports sont en effet soumis à facturation pour, là encore, ne pas faire supporter aux particuliers le coût de la prise en charge des déchets des professionnels. Les conditions tarifaires et autres sont synthétisées dans le tableau suivant :

GRILLE TARIFAIRE 2013			ACCEPTATION	
CATEGORIE DE DECHETS	DROIT D'ENTREE	TARIFS TTC (au poids)	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	VILLARS LES DOMBES
Carton / Papier	0 €	gratuit	X	X
Ferraille	0 €	gratuit	X	X
Verre recyclable	0 €	gratuit	X	X
Films plastiques étirables	5 €	gratuit	X	X
Bois	5 €	gratuit	X	X
PVC	5 €	gratuit	X	X
Déchets d'Equipements Electriques	5 €	gratuit	X	X
Vêtements	5 €	gratuit	X	X
Huiles alimentaires, minérales	5 €	gratuit	X	X
Batteries, piles	5 €	gratuit	X	X
Ampoules, Néons	5 €	gratuit	X	X
Encombrants	5 €	185 €/T		X
Déchets Végétaux	5 €	100 €/T		X
Gravats	5 €	90 €/T		X
Plâtre-Placo	5 €	130 €/T		X
Déchets Dangereux des Ménages	5 €	10 € (par tranches de 10 Kg)		X

La facturation des apports se fait en différé, chaque fin de semestre.

Dans un souci de parfaite transparence, aucune transaction d'argent n'a lieu sur site.

	Nbre de Passages 2013	Tonnage
Carton / Papier	385	-
Ferraille	16	-
Films plastiques	32	-
Bois	24	-
PVC	2	-
Déchets d'Equipements Electriques	5	-
Encombrants	95	14,55
Déchets Végétaux	4	0,82
Gravats	2	1,39
Plâtre-Placo	0	-
Déchets Dangereux des Ménages	3	0,1
TOTAL	568	16,86

Sur l'année 2013, plus de 500 passages de professionnels ont été enregistrés, pour un **montant total facturé de 3 833 euros**

III

QUEL DEVENIR

POUR

NOS DECHETS ?

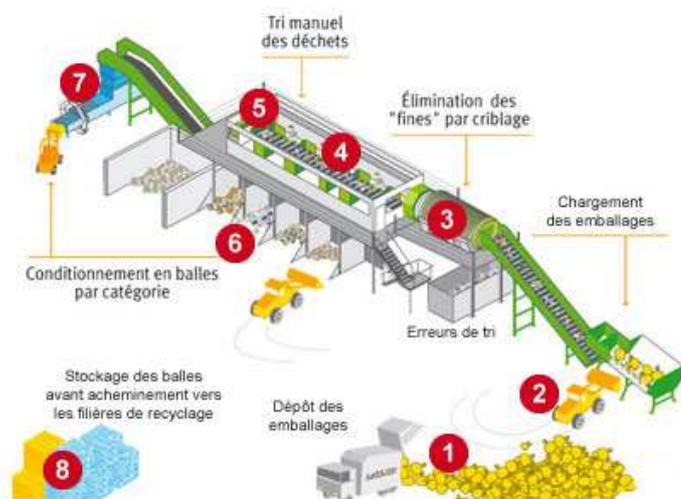
3.1 La valorisation matière

Cela concerne tous les procédés de traitement qui permettent aux « déchets » de redevenir une matière première, préservant ainsi les ressources naturelles. Ces filières sont privilégiées dès lors qu'elles offrent des conditions économiques acceptables.

Aujourd'hui, la valorisation matière concerne la majeure partie de nos déchets.

3.1.1 Pour les emballages ménagers résiduels

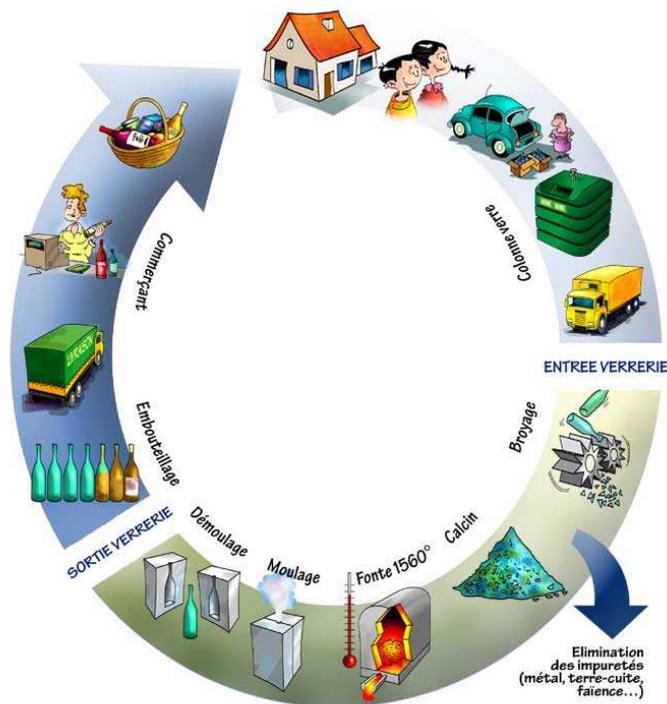
Les matériaux issus de la collecte sélective en porte sont acheminés jusqu'au centre de tri Quinson Fonlupt (St Denis les Bourg) où ils sont triés, conditionnés puis expédiés vers des filières de recyclage.



Exemples de valorisation

MÉTAUX ALUMINIUM ACIER	CARTONS PAPIERS	PLASTIQUES TRANSPARENT OPAQUE	VERRES
			
627 canettes	1 tonne de papier/carton	27 bouteilles	1 tonne de verre
			
1 bicyclette	16 500 boîtes à oeufs	1 pull polaire	2 100 bouteilles de 75cl
			

Le verre fait quant à lui l'objet d'une filière particulière. Après collecte des points d'apport volontaire par le prestataire, le verre est livré au centre de traitement IPAQ de Lavilledieu (Ardèche), où il est préparé pour resservir de calcin dans les usines verrières.



Ainsi pris en charge, ces matériaux perdent leur statut « déchet » et redeviennent « ressource ». La plupart sont rachetés, ce qui permet de financer une partie des coûts de collecte et de tri (cf. indicateurs financiers).

MATERIAUX		2012	2013		MOYENNES NATIONALES (Eco-Emblges – 2007)
		PERFORMANCE En kg / Hab. (*)	TONNAGES VALORISES	PERFORMANCE En kg / Hab. (*)	PERFORMANCE En kg / Hab.
	ACIER	2.02 kg	40 t	2.7 kg	2,25 kg
	ALUMINIUM	0.14 kg	4.3 t	0.29 kg	0,12 kg
	CARTONNETTE	7.1 kg	110 t	7.3 kg	8,49 kg
	JOURNAUX-MAGAZINES	22.4kg	291 t	19.3 kg	27,72 kg
	BRIQUES ALIMENTAIRES	0.92 kg	16 t	1.06 kg	0,87 kg
	FLACONNAGE EN PLASTIQUE	4.5 kg	71 t	4,7 kg	4,93 kg
	VERRE	37 kg	554 t	37 kg	44,97 kg
	REFUS DE TRI	13 %	109 t	15 %	11 – 17%

* population contractuelle pour ADELPHIE : population simple compte, rec. 2006, soit 15 045 habitants.

Rappelons que la filière « emballages » est structurée autour de deux Eco Organismes : Eco Emballages et Adelphe. Leurs soutiens financiers sont proportionnels au rendement global du tri sur la collectivité. Dans une logique de maîtrise des coûts, il est essentiel d'être performants sur la qualité et sur la quantité d'emballages collectés.

Nous sommes globalement proches des ratios moyens, hors mis sur le papier et le verre où nous pouvons encore largement nous améliorer.

Deux initiatives ont été lancées en 2013 pour redynamiser la collecte du verre et du papier :

1. Mise en place de bennes dédiées pour le tri du papier en déchèterie. Les usagers ont désormais la possibilité de poser leur papier directement en déchèterie, pour plus de praticité lorsque de gros volumes sont à évacuer.
2. Mise en place de conteneurs enterrés pour le tri du verre. Ces équipements, plus esthétiques et mieux intégrés dans l'environnement urbains inciteront les usagers à trier leur verre de façon plus systématique.

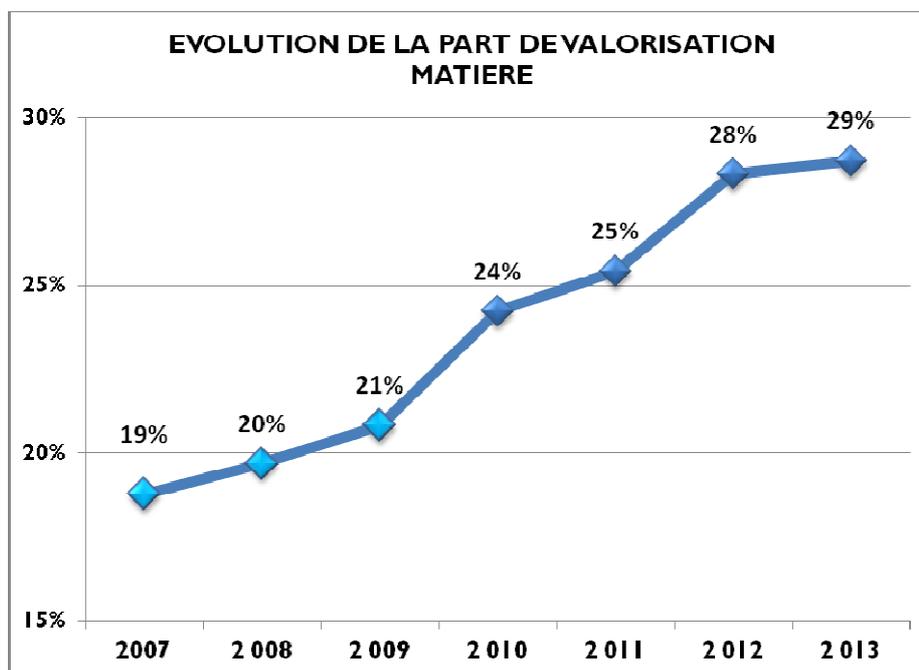
La part du refus de tri est en légère progression (2% de plus) mais reste à un niveau tout-à-fait honorable. Cette hausse est d'avantage liée au changement de prestataire de tri (installation plus ancienne donc moins performante, les éléments de petite taille ne peuvent être captés) qu'à une dérive dans le comportement des usagers, qui restent globalement très rigoureux dans l'application des consignes de tri (grâce notamment à la sensibilisation en porte à porte et à la vigilance des agents lors de la collecte sélective).

3.1.2 Pour les matériaux recyclables collectés en déchèterie

Le tableau ci-dessous regroupe les flux collectés en déchèterie qui rejoignent une filière de valorisation matière.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Filière
Bois	-	-	-	193	290	323	373	Quinson Fonlupt (01)
Ferraille	214	155	140	129	131	144	162	Quinson Fonlupt (01)
Cartons	169	165	118	109	116	108	112	Quinson Fonlupt (01)
Films plastiques	-	-	-	6	8	11	13	Quinson Fonlupt (01)
Plâtre	-	-	-	37	48	44	86	Nantet (73)
PVC	-	-	-	0	1	3	6	Nantet (73)
D3E	10	-	72	98	101	143	126	ERP
Textiles Linges	-	-	-	-	-	20	37	Le Relais (71)
Batteries	-	-	-	-	-	8	7	Tredi
TOTAL	393	320	330	572	695	804	922	

3.1.3 Evolution de la part de valorisation matière



Nous pouvons constater que la proportion de matériaux valorisés continue de progresser, signe que les efforts consentis payent.

3.2 La valorisation organique

Les déchets verts issus des déchèteries de Villars les Dombes et de Saint André de Corcy sont traités sur la plateforme de compostage REVECO, basée à Faramans (01). Le compost est un amendement très prisé de nos jours par les agriculteurs puisqu'il constitue un engrais naturel et économique.

Le tonnage de déchets verts ainsi valorisé en 2013 est de **1 113 tonnes**.

3.3 La valorisation énergétique

On entend par valorisation énergétique le recours au brûlage des déchets pour la production d'énergie ou de chaleur.

En 2013, c'est ainsi qu'ont pu être valorisés les déchets dangereux des ménages et les encombrants. C'est ce qui a permis, en 2013, de soustraire nos 370 tonnes d'encombrants de l'enfouissement.

Les encombrants issus des déchèteries sont désormais pris en charge par la société SIBUET (Chamoux sur Gelon, 73) où ils sont broyés, conditionnés puis livrés aux cimentiers de la région pour servir de combustible de substitution dans leurs fours de calcination.

3.4 L'enfouissement

Le syndicat départemental de traitement des déchets ORGANOM, à qui la compétence traitement des ordures ménagères a été déléguée, exploite l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de « la Tienne », sur la commune de Viriat (01).

Confronté à un problème de saturation, ORGANOM a décidé, dès 2011, d'externaliser le traitement d'une partie des ordures ménagères vers l'usine d'incinération de Bourgoin Jallieu. C'est ainsi que depuis 2011, l'essentiel de nos déchets bénéficiaient d'un procédé de valorisation énergétique.

Après une révision des perspectives de stockage sur l'ISDND La Tienne, ORGANOM a entrepris, fin 2012, de réorienter ce flux vers ses alvéoles de stockage.

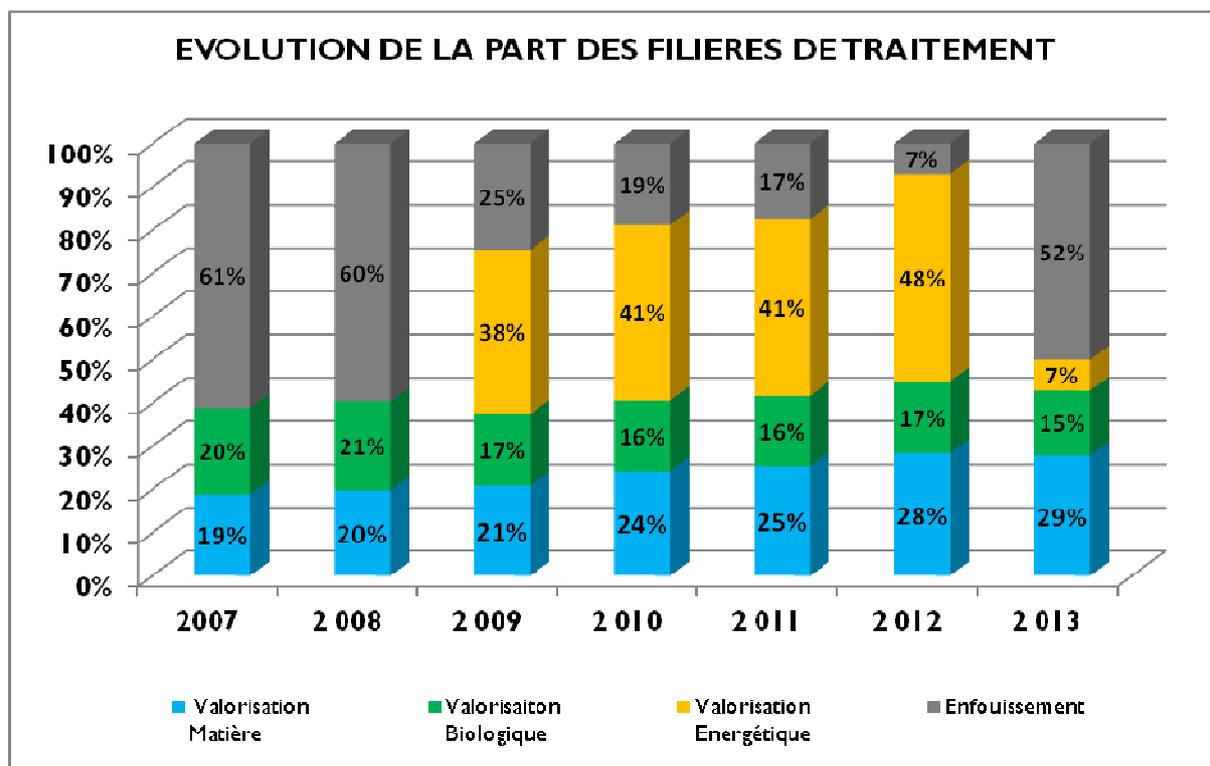
En 2013, nos ordures ménagères résiduelles ont ainsi été enfouies.

Par ailleurs, les gravats issus des déchèteries sont également enfouis. L'hétérogénéité de ce flux (terre, gravats en mélange) interdit en l'état toute possibilité de réemploi comme matériaux de construction. Les opérations nécessaires pour rendre ce produit exploitable seraient trop coûteuses au regard du prix des granulats.

Nos gravats servent aujourd'hui de remblais sur l'ancienne carrière d'extraction de matériaux de Niévroz (01), exploitée par Vicat.

Ce sont donc **3478 tonnes** de déchets qui ont été enfouies en 2013.

3.5 Bilan



IV

INDICATEURS FINANCIERS

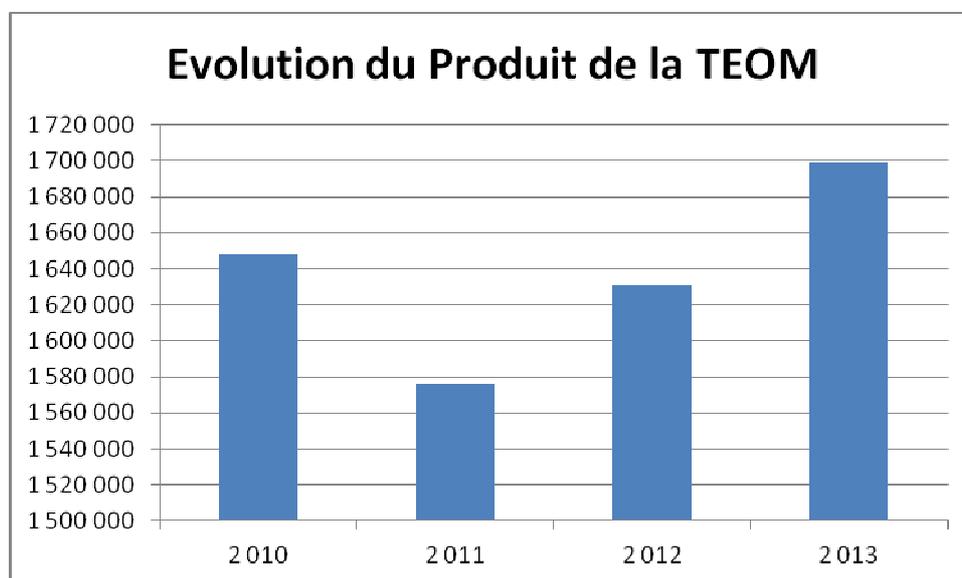
4.1 MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE

4.1.1 Contributions des usagers du service :

Par délibération du 10 octobre 2002, la Communauté de Communes Centre Dombes a choisi de financer le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du Code Général des impôts.

En 2013, le taux appliqué pour la TEOM était de 14,5% (taux uniforme sur tout le territoire Centre Dombes).

Le produit de la TEOM en 2013 s'est élevé à **1 698 915 €**.



- La baisse de 2011 est consécutive à l'abaissement du taux de TEOM de 15,45 % à 14,5 %.
- Les hausses de 2012 et de 2013 sont liées à la réévaluation des bases locatives de références par le centre des impôts fonciers sur lesquelles viennent s'appliquer les taux d'imposition (TEOM,...).

Le Produit de la Redevance Spéciale en 2013 est de **25 760 €**.

Montant facturé aux professionnels pour leurs passages en déchèteries : **3 833 €**

Participation de la CC du Canton de Montluel pour le passage des usagers : **1 530 €**

4.1.2 Autres recettes :

Le financement du service est également assuré par :

↳ Les soutiens accordés par les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur)

		RECETTES EN EUROS (TTC)			
CATEGORIES DE DECHETS	ECO-ORGANISMES	2013	2012	2011	2010
Emballages	ADELPHE	120 000*	156 917	109 020	105 028
Papiers	ECO-FOLIO	14 200*	15 522	15 505	16 465
D3E	OCAD3E	6 456	7 264	5 588	5 496
DDM	Eco DDS	2 155			
Textiles	Eco TLC	1 543			
TOTAL		144 354	178 010	130 113	126 989

* Les montants définitifs ne sont pas encore connus au moment où ce rapport est rédigé

↳ La revente de matériaux

		RECETTES EN EUROS (TTC)				
FILIERE DE VALORISATION	REPRENEURS	2013	2012	2011	2010	2009
Verre	OI-Manufacturing	19 333	19 368	20 065	20 007	23 533
Cartonnettes	Emin Leydier	8 767	8 670	8 993	8 832	3 535
Journaux, Revues, Magazines, Cartons	Quinson Fonlupt	23 321	29 447	27 776	29 596	-
Plastiques	Valorsplast	19 047	18 172	23 793	11 318	682
Acier	Arcelor	3 363	5 037	4 363	2 688	686
Aluminium	Regeal	1 950	738	359	1 470	773
Cartons, Ferrailles déchèterie	Quinson-Fonlupt	20 972	25 901	1 256	688	-
Batteries	Triadis	2 100	800	-	-	-
TOTAL		98 853	108 133	88 138	74 599	35 348

Les recettes sont tributaires du cours des matériaux sur le marché de la reprise. La chute des cours en 2013 a entraîné mécaniquement la baisse de ces recettes.

4.2 Principales dépenses de fonctionnement du service

PRESTATIONS	CHARGES en EUROS (TTC)				
	2013	2012	2011	2010	2009
Collecte Ordures Ménagères	236 280	253936	240 442	413096	611 014
Collecte Recyclables	225 720	188452	178 438		
Tri des Emballages Recyclables	106 474	90860	83 220		
Achat de sacs jaunes	13 042	15942	22 954	22798	21 415
Location bacs	21 139	24260	12 252	6 392	6 337
Collecte du verre	26 533	26602	26 857	26667	31 933
Déchèterie Haut de Quais	140 109	140109	91 529	249597	338 466
Déchèterie Bas de Quais	108 694	107706	177 463		
Déchets dangereux	27 292	39503			
Traitement des déchets verts	28 377	30111			
Convention Chalamont	0	0	18 000	18000	9000
Achat de composteurs	0	0	12552	59 872	-
TOTAL collecte	933 660	917 481 €	863 707	879317	1 018 165
Traitement ordures ménagères	283 900	274 305	252 195	308593	364 355
Traitement encombrant	37 000	38 649	53 284		
Contribution Organom	50 516	50 002	49 057	48488	47 617
TOTAL traitement organom	371 416	362 956	354 536	357 081	411 972
Réhabilitation Site de Vaux *	69 374	71 003	71 708	-	-
Démantèlement fours incinérateurs **	29 656				
Charges de structure	94 000	119 000			
Assistance bureaux d'études	0	8 746	30 274	-	-
Achat conteneurs enterrés **	4 100				
Assistance juridique	1 344	2 332			
TOTAL DIVERS	198 474	201 081	101 982		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 503 550	1 481 518	1 320 225	1 236 398	1 430 137

* annuité 2013 d'un prêt sur 20 ans

** travaux amortis sur 10 ans

Nous constatons que les charges globales ont progressé de près de 20 000 euros en 2013.

3 facteurs expliquent cette hausse :

- Le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers (+ 20 000 €/an)
- Le renouvellement du marché de tri des emballages (+14 000 €/an)
- La hausse de coût de traitement des ordures ménagères (+5 €/tonne)
- L'amortissement des travaux de démantèlement

Une partie de ces dépenses supplémentaires sont atténuées par la baisse du coût de traitement des déchets dangereux et la réduction des coûts de structure.

4.3 Répartition des charges

	Coût (€)	€/habitant/an
précollecte	34 089	2,1
collecte	597 802	37,4
traitement	692 788	43,4
structure	94 000	5,9
TVA	84872	5,3
TOTAL	1 503 550	94,1

